

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 200 – ÉDITION DU 28 JUILLET 2023

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

SOMMAIRE

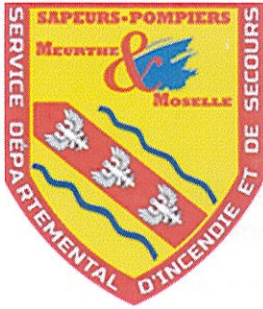
1 – Arrêté réglementaire

- Arrêté SDIS n°BDGRH2023-972 Fixant le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au titre de l'année 2023 pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle

ARRÊTÉ RÉGLEMENTAIRE



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



REPUBLIQUE FRANCAISE

—
ARRETE SDIS N° **BDGRH2023-972** FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2023 POUR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE ET MOSELLE.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du SDIS

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU l'arrêté BDGRH2021-5 du 31 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU le tableau des emplois permanents du S.D.I.S de Meurthe-et-Moselle adopté par délibération du Conseil d'administration du SDIS ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

SUR l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chef de corps départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe du SDIS de Meurthe-et-Moselle, au titre de l'année 2023, est fixé comme suit:

N° d'ordre	Nom et Prénom
1	Madame Armelle BENOIT

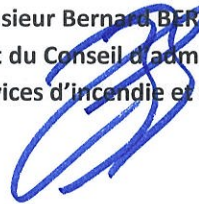
La part respective des femmes et des hommes promouvables au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} grade est de 100 % et de 0 %. La part respective des femmes et des hommes inscrits sur le tableau annuel et susceptibles d'être promus est de 100 % et de 0 %.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 21 juillet 2023

Monsieur Bernard BERTELLE
Président du Conseil d'administration
des services d'incendie et de secours



DESTINATAIRES :

Original : Registre central SDIS
Copies : Dossier
Affichage

Transmission dématérialisée : Paierie
CDG 54